

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1381^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 18 novembre 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 14 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique</i>	1
<i>Point 60 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Mesures tendant à faire respecter plus rapidement les droits de l'homme et les libertés fondamentales</i>	
<i>Rapport de la Troisième Commission</i>	16

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique

1. Le PRÉSIDENT: J'ai le plaisir de donner la parole au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Eklund, qui va nous présenter les rapports de l'Agence à l'Assemblée générale pour les exercices 1963-1964 [A/5792] et 1964-1965 [A/5951 et Add.1], respectivement.

2. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [traduit de l'anglais]: L'Assemblée se rappellera qu'en septembre 1964, l'Organisation des Nations Unies a organisé à Genève la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le Comité consultatif scientifique des Nations Unies a résumé en ces termes les résultats de cette conférence:

"Le développement rapide de l'énergie nucléaire en tant que source d'électricité présente une importance capitale pour le développement économique du monde^{1/}."

3. Il y a deux mois, le Secrétaire général vous a soumis l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il disait:

"Il y a vraiment lieu de redouter qu'à moins que des mesures soient prises rapidement pour mettre fin à la prolifération des puissances et des armes nucléaires, les pays du monde ne constatent dans un très petit nombre d'années que le problème que pose cette prolifération échappe à toute solution." [A/6001/Add.1, sect. II.]

Plus loin, dans son rapport, le Secrétaire général ajoutait:

"La prévention d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires est la question la plus urgente du moment et elle doit continuer d'occuper la toute première place à l'ordre du jour du désarmement." [Ibid.]

4. Les possibilités que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies a prévues et le danger dont le Secrétaire général a fait état dans son avertissement si sombre sont les deux faces d'une même médaille. Les mesures visant à encourager l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent donc aller de pair avec un contrôle international efficace. Je crois que l'Agence internationale de l'énergie atomique peut aider à atteindre ces objectifs avec une efficacité accrue.

5. J'aimerais développer les conclusions du Comité consultatif scientifique. Les centrales nucléaires sont maintenant des réalités commerciales, qui concurrencent vigoureusement le charbon, le pétrole et les centrales hydro-électriques sur les marchés mondiaux de l'énergie. Les constructeurs sont en mesure de fixer un prix pour tel ou tel type de réacteur qui a fait ses preuves, ainsi qu'un délai de construction. Un avantage indirect de cet état de choses est que le coût de l'énergie classique a baissé, en partie parce que la concurrence de l'énergie d'origine nucléaire a poussé les producteurs à accroître leur efficacité.

6. On pense que la puissance installée des centrales quadruplera entre 1965 et 1970. Elle représentera vraisemblablement un cinquième environ de la puissance totale des nouvelles centrales qui seront construites entre 1970 et 1980. Il en résultera que les réacteurs de puissance produiront quelque 8 000 kilos de plutonium par an en 1970, et peut-être 30 000 kilos par an en 1980. Vous le savez, le plutonium est à la fois un combustible nucléaire et un explosif que l'on utilise dans la fabrication des armes atomiques. Les deux chiffres que j'ai cités correspondent à un important potentiel d'armement.

7. Les activités de l'Agence sont décrites dans les rapports dont vous êtes saisis [A/5792, A/5951 et Add.1]; c'est pourquoi je me limiterai à quelques aspects essentiels de la tâche que nous accomplissons dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire.

8. L'un de nos principaux objectifs est de faire profiter les pays en voie de développement des avantages économiques et des progrès scientifiques et techniques que l'énergie nucléoélectrique va rendre possibles. Il y a de nombreux services que l'Agence doit fournir pour atteindre ce but.

^{1/} A/5913, par. 40.

9. Tout d'abord, avant d'introduire l'énergie d'origine nucléaire, il faut procéder à une évaluation rigoureuse et impartiale des possibilités énergétiques du pays intéressé. C'est à ce besoin que répondent les études que l'Agence a entreprises aux Philippines et en Turquie, par exemple, avec l'aide du Fonds spécial des Nations Unies. Il faut ensuite aider à choisir l'emplacement des centrales nucléaires, comme nous l'avons fait par exemple dans la République de Corée, au Pakistan, en Tunisie et dans la République arabe unie. Un autre service encore, que l'Agence a institué récemment, consiste à aider les pays intéressés à évaluer les offres et soumissions de constructeurs de centrales nucléaires.

10. D'autre part, l'Agence — et c'est là encore une partie importante de sa tâche — aide à rendre les centrales nucléaires non dangereuses en fixant à cet effet des normes et des règles qui soient universellement acceptées, et en fournissant ses conseils et son assistance. Il lui faut aussi aider les pays et les régions à trouver le moyen de se débarrasser sans danger des déchets nucléaires, dont le volume va augmenter rapidement au cours des années à venir.

11. Pour ces travaux comme pour d'autres, l'aide toujours croissante du Fonds spécial des Nations Unies a été un précieux encouragement. Les pays en voie de développement vont également demander aux institutions des Nations Unies de les aider à se procurer des devises étrangères pour financer leurs centrales nucléaires, et je pense que cela entraînera de nouvelles demandes d'assistance aux organisations internationales de financement. Nous prévoyons en outre que les ressources dont nous disposons pour fournir une assistance technique, et qui sont déjà insuffisantes, seront grevées bien davantage encore par les demandes qui vont nous être adressées pour que nous aidions à former des spécialistes, des ingénieurs et des techniciens pour les réacteurs.

12. Une certaine inquiétude se fait actuellement jour au sujet des ressources mondiales d'uranium. Un autre combustible nucléaire, le thorium, est trois fois plus abondant et, comme je l'ai déjà dit, les centrales actuelles produisent des quantités croissantes de plutonium. On s'attache donc beaucoup à mettre au point des réacteurs surgénérateurs et autres réacteurs perfectionnés qui tireront un meilleur parti de l'uranium que les réacteurs actuels ou qui utiliseront comme combustible le thorium ou le plutonium; dans ce domaine, l'Agence encourage la coopération entre les différents centres de recherche. Nous pensons que ce nouveau genre de réacteur se trouvera sur le marché à la fin des années 1970 et que les ressources mondiales en combustible nucléaire suffiront ainsi pour couvrir les besoins de nombreuses générations à venir.

13. La possibilité de disposer éventuellement de réserves illimitées d'énergie à bon marché ouvre des perspectives d'avenir très séduisantes, et d'ici 10 à 20 ans nous verrons peut-être apparaître de nouvelles méthodes, dans la métallurgie par exemple, qui remplaceront les méthodes traditionnelles.

14. Si l'énergie électrique est l'un des éléments essentiels du développement économique, l'eau douce en abondance et à bon marché en est un autre. La

possibilité de dessaler les eaux saumâtres ou l'eau des océans s'est emparée de l'imagination des hommes, et le moment approche où le dessalement nucléaire permettra de produire de l'eau à un prix assez bas pour l'industrie, ainsi que pour la consommation domestique. Si l'on arrive à réduire suffisamment le coût de cette eau, nous pouvons envisager le jour où l'énergie nucléaire jouera un rôle capital dans les efforts déployés pour accroître la production alimentaire mondiale.

15. Avec l'aide des Nations Unies, l'Agence consacre en conséquence des ressources de plus en plus grandes à la mise au point des techniques de dessalement nucléaire. La coopération de l'Union soviétique, des Etats-Unis et du Royaume-Uni nous y a beaucoup encouragés; ces pays nous ont en effet fourni des renseignements sur leurs travaux de recherche et leurs projets de dessalement, et nous avons pu prendre part à d'importantes rencontres telles que le premier Colloque international sur le dessalement, qui a eu lieu à Washington le mois dernier.

16. Compte tenu de ces progrès, il semble probable qu'avant 10 ans, des centrales nucléaires fonctionneront dans une vingtaine de pays et même davantage, et que des centrales nucléaires capables de produire à la fois de l'électricité et de l'eau douce à partir de l'eau de mer seront également construites dans plusieurs régions du monde. Le développement industriel s'en trouvera stimulé sur tous les continents, et le monde dans son ensemble en tirera grand profit.

17. Puisque l'énergie d'origine nucléaire en est au stade de la commercialisation et que le rôle actif de l'Agence dans le domaine de l'énergie atomique est bien établi, on peut se demander s'il est utile de continuer à réunir de grandes conférences de portée générale sur l'énergie atomique, comme celles qui ont eu lieu à Genève en 1955, 1958 et 1964. L'Agence gardera cette question à l'étude, et si une quatrième conférence se révèle souhaitable dans quelques années, nous prendrons les mesures qui apparaîtraient nécessaires.

18. Cependant, la diffusion de renseignements et les livraisons croissantes de réacteurs de puissance étendront à beaucoup d'autres parties du monde la possibilité de fabriquer des armes nucléaires — possibilité qu'une douzaine de pays environ ont déjà ou sont sur le point d'acquérir. Il est donc particulièrement important de progresser dans la mise au point et l'application du système de garanties grâce auquel l'Agence vise à empêcher le détournement de matières nucléaires à des fins militaires.

19. En septembre dernier, la Conférence générale de l'Agence a approuvé à l'unanimité les principes et méthodes applicables au système de garantie. Cette décision faisait suite à une révision complète du système, que le Conseil de l'Agence avait terminée en février. Je n'ai pas besoin d'insister auprès de l'Assemblée générale sur l'importance de cette approbation unanime d'un système international de contrôle et d'inspection dans un domaine qui, depuis 1946, retient l'attention et, à vrai dire, suscite l'inquiétude de nombreux pays.

20. Dans quelle mesure le système de l'Agence est-il maintenant appliqué? A la suite d'accords déjà conclus

ou dont la négociation est bien avancée, les garanties de l'Agence s'étendront désormais à 46 réacteurs se trouvant dans 21 pays. Autrement dit, il existe actuellement quelque 60 à 70 accords bilatéraux d'assistance nucléaire. Pour un tiers de ces accords, la responsabilité des garanties a été confiée à l'Agence, ou est sur le point de l'être. On peut raisonnablement espérer que, pour les trois quarts des autres accords, cette responsabilité lui sera transmise dans les toutes prochaines années.

21. La plupart des réacteurs visés jusqu'ici sont des instruments de recherche d'une puissance relativement faible, mais un certain nombre de centrales nucléaires installées dans des pays aussi différents que le Japon et la Suède seront soumis au contrôle de l'AIEA, en application de décisions que les gouvernements de ces pays ont déjà prises. En outre, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont pris des dispositions unilatérales pour que l'Agence applique son système de garanties à un réacteur de puissance dans chacun de ces pays.

22. Par le contrôle des réacteurs déjà placés sous sa garantie, l'Agence acquiert une expérience pratique considérable en matière d'inspections internationales. S'exerçant dans le cadre du système révisé de garanties, et compte tenu du consentement unanime, de portée politique, des Etats membres de l'Agence, cette expérience peut être d'une valeur inestimable pour la communauté internationale dans un contexte plus large encore. Cela est déjà reconnu dans certaines régions; pour le projet de dénucléarisation de l'Amérique latine qui est actuellement à l'étude, il est question de faire des garanties de l'Agence l'un des éléments du système de contrôle.

23. Je crois que l'Agence a la compétence nécessaire et qu'elle est équipée comme il convient pour assurer le contrôle technique d'autres accords qui, nous l'espérons, seront conclus dans ce domaine. Elle restera prête, conformément à son statut, à s'acquitter de toute tâche que l'Organisation des Nations Unies, des groupes régionaux ou des pays particuliers lui demanderaient de remplir.

24. Le PRESIDENT: Au nom de l'Assemblée générale, je remercie vivement M. Eklund des renseignements et des précisions qu'il vient de nous donner.

25. M. HERRAN MEDINA (Colombie) [traduit de l'espagnol]: A l'occasion de l'examen des rapports que l'Agence internationale de l'énergie atomique a présentés à l'Assemblée générale [A/5742, A/5751 et Add.1], ma délégation se plaît à féliciter l'Agence de s'être si bien acquittée jusqu'à présent de la tâche particulièrement utile pour laquelle elle a été créée: assurer dans la pratique l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

26. A propos d'un autre point de notre ordre du jour, nous avons étudié le problème très grave que soulève pour le genre humain la situation actuelle en matière d'armements nucléaires. Devant cette situation angoissante, un rapport comme celui que l'Agence nous a présenté doit contribuer à ancrer davantage en nous l'idée, déjà exprimée officiellement en différentes occasions, que le merveilleux progrès scientifique qui, dans le domaine de la physique nucléaire, a permis de découvrir les procédés de libération de l'éner-

gie atomique, doit servir exclusivement à des applications profitables à l'humanité.

27. D'un autre côté, au cours des débats de la présente session de l'Assemblée générale, il a été reconnu que le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec les améliorations dont il a fait l'objet et que la Conférence générale a approuvées en septembre dernier, à sa neuvième session^{2/}, est un facteur capital pour le contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

28. La Colombie est heureuse de participer à l'exécution des tâches confiées à l'AIEA. La première raison en est qu'elle est ainsi en mesure de contribuer à l'œuvre utile qu'est l'exploitation de l'énergie atomique pour le bien-être de tous les peuples. Mettre l'utilisation pacifique de l'énergie atomique à la portée de tous est un programme constructif aux profondes répercussions futures. Une deuxième raison en est que la Colombie elle-même tire avantage de cette participation.

29. Au cours de la récente Conférence générale de l'AIEA, à Tokio, le Directeur de l'Institut colombien des affaires nucléaires a profité de l'occasion pour signaler les progrès réalisés en Colombie dans l'application de l'énergie nucléaire à ces fins pacifiques et bénéfiques, notamment dans l'emploi des radio-isotopes — et plus particulièrement des engrais irradiés — en agriculture, dans la conservation des aliments, dans la lutte contre les parasites agricoles, et enfin dans le diagnostic médical de certaines des maladies les plus graves.

30. Les perspectives qui s'offrent d'utiliser l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, en particulier dans les régions qui n'ont pas l'avantage de posséder des ressources hydrauliques naturelles ou des combustibles, sont très prometteuses aussi à en juger d'après ce qui a déjà été fait dans les pays développés. Dans ce domaine aussi, l'exploitation de l'énergie nucléaire offre d'excellentes possibilités de contribuer au progrès industriel et, partant, au développement économique.

31. L'inauguration, en février dernier, du réacteur fourni à la Colombie pour des recherches et pour la formation de personnel dans le domaine de la physique nucléaire, ainsi que pour l'étude des rayonnements, marque le début d'une étape très prometteuse de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

32. Comme le représentant de la Colombie l'a indiqué à la réunion de Tokio, nous estimons, en ce qui nous concerne, que l'exécution du programme d'utilisation de l'atome en faveur de la paix progresse d'une manière satisfaisante dans notre pays.

33. Vu les considérations que j'ai eu l'honneur d'exposer, et en association avec les délégations du Japon et de la Tchécoslovaquie, pays qui ont été choisis à Tokio pour constituer avec la Colombie le bureau du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ma délégation a présenté un projet de résolution [A/L.467] tendant, comme aux sessions antérieures, à ce que l'Assemblée générale prenne acte du rapport

^{2/} Qui s'est tenue à Tokyo du 21 au 28 septembre 1965.

de cette organisation méritoire qu'est l'Agence atomique.

34. M. MATSUI (Japon) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes félicitations à M. Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à l'occasion de sa réélection à ce poste pour un second mandat de quatre ans. J'ai le plaisir de lui exprimer, ainsi qu'à ses adjoints, notre profonde appréciation des résultats qu'ils ont obtenus en s'efforçant d'atteindre les objectifs définis dans le Statut de l'Agence. J'ai également le plaisir de leur exprimer notre sincère reconnaissance pour les efforts qu'ils ont déployés afin de soumettre à l'Assemblée générale le rapport annuel et le rapport complémentaire de l'Agence pour les années 1963-1964 et 1964-1965 [A/5792, A/5951 et Add.1]. Ces rapports nous présentent un aperçu complet des activités de l'Agence de 1963 à 1965, et il est encourageant de constater les progrès que ce très important organisme international, comptant 93 Etats membres, a réalisés durant les huitième et neuvième années de son existence, en ne cessant de favoriser l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques sur la base de l'expérience acquise dans le domaine technique.

35. Le Japon a eu l'honneur d'être membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence depuis le début. L'intérêt que nous portons aux travaux de l'Agence a toujours été très vif, et nous nous sommes efforcés de prendre une part active et constructive à toutes ses activités.

36. Nous sommes fiers que la neuvième session ordinaire de la Conférence générale ait eu lieu à Tokyo, du 21 au 28 septembre 1965. C'était la première fois que la Conférence siégeait en dehors de Vienne. Nous avons eu l'honneur d'accueillir quelque 350 représentants et observateurs appartenant à 71 membres de l'Agence, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales apparentées. La Conférence générale y a pris un certain nombre de décisions importantes qui sont mentionnées dans la section D du supplément au rapport annuel de 1964-1965 [voir A/5951/Add.1]. Je pense notamment à la résolution GC (IX)/RES/186, que la Conférence a adoptée à l'unanimité le 27 septembre et par laquelle elle a pris acte avec satisfaction du système révisé de garanties. A ce sujet, M. Shiina, ministre des affaires étrangères du Japon, a déclaré devant l'Assemblée générale le 28 septembre:

"La Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui vient de clore sa neuvième session ordinaire à Tokyo, a notamment pour objectif l'application de garanties internationales pour empêcher que l'énergie atomique ne soit détournée de ses fins pacifiques vers des fins militaires. Au Japon, les recherches dans le domaine de l'énergie atomique sont limitées par la loi aux usages pacifiques, et mon gouvernement a activement contribué à l'application de garanties internationales. J'espère vivement que tous les pays qui ne l'ont pas encore fait voudront bien accepter et appliquer eux aussi des garanties internationales de ce genre." [1339^e séance, par. 88.]

37. Le Japon a été le premier pays à transférer à l'Agence l'administration des garanties aux termes

d'un accord bilatéral entre lui-même et les Etats-Unis. Le Conseil des gouverneurs ayant maintenant approuvé l'accord conclu entre le Japon et le Canada au sujet du transfert des garanties, c'est désormais l'AIEA qui est chargée de l'administration de ces garanties aux termes de tous les accords bilatéraux auxquels le Japon est partie.

38. Ce désir de coopération que mon gouvernement manifeste en ce qui concerne l'application des garanties de l'Agence prouve la grande confiance qu'il a en cet organisme. Il prouve également que le Gouvernement et le peuple japonais tiennent beaucoup à démontrer que le "désarmement universel garanti", dont il est question à l'article III du Statut de l'Agence, deviendrait possible si tous les gouvernements membres acceptaient de coopérer pour appliquer et renforcer les garanties de l'Agence.

39. De par leur nature même, les dispositions relatives aux garanties ne peuvent atteindre leur but si elles ne s'appliquent qu'à un pays ou à un groupe restreint de pays. Des garanties ne sauraient être efficaces sans application universelle. D'après le rapport du Conseil des gouverneurs, 21 pays ont jusqu'à présent accepté les garanties de l'Agence, qui portent quelque 46 réacteurs nucléaires. J'en appelle à tous les Etats membres de l'Agence pour qu'ils coopèrent, le plus vite possible, à l'application universelle du système de garanties de l'Agence.

40. En disant le bien qu'elle pense du travail accompli par l'Agence et en se montrant résolue à continuer de coopérer pleinement avec elle, la délégation japonaise s'associe aux délégations de la Colombie et de la Tchécoslovaquie pour recommander à l'Assemblée générale le projet de résolution A/L.467, tendant à ce qu'il soit pris acte des rapports de l'Agence pour 1963-1964 et 1964-1965. Permettez-moi aussi d'exprimer l'espoir que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution à l'unanimité.

41. M. SEINER (République socialiste tchécoslovaque) [traduit du russe]: La délégation tchécoslovaque a écouté avec attention la déclaration que le Directeur général, M. Eklund, a faite en présentant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

42. Qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour féliciter, au nom de la délégation tchécoslovaque, M. Eklund de sa réélection au poste important de Directeur général de l'Agence.

43. Sa déclaration et le rapport passent en revue les progrès accomplis par l'Agence dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique pour le bien-être de l'humanité en même temps que le vaste champ d'activité de l'Agence, ses vastes possibilités et ses perspectives, ainsi que les efforts qu'elle déploie pour s'acquitter de l'importante tâche fixée dans son statut et son programme.

44. Tout d'abord, la délégation tchécoslovaque se félicite de l'importance accordée par l'Agence aux résultats de la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation économique des différents types de centrales atomiques et l'étude de l'orientation future de la production d'énergie atomique.

45. Nous apprécions aussi beaucoup l'intérêt que l'Agence atomique porte au programme de mise au point de réacteurs spéciaux pour le dessalement de l'eau.

46. Pour ce qui est des activités futures de l'Agence dans le domaine de l'énergie atomique et des réacteurs atomiques, nous estimons qu'il convient d'attacher une importance plus grande aux aspects économiques de la production d'énergie nucléaire ainsi qu'au développement de la recherche et à la mise au point de réacteurs à neutrons rapides. Nous pensons également que les activités de l'Agence dans le domaine de la médecine et de la radiobiologie sont d'un grand intérêt; elles embrassent beaucoup de questions et se situent en général à un niveau fort élevé. Nous estimons toutefois qu'une coopération plus poussée avec l'Organisation mondiale de la santé pourrait donner des résultats encore meilleurs.

47. Nous voudrions souligner que les résultats et l'expérience du Centre international de physique théorique de Trieste devraient inciter l'Agence à intensifier ses efforts en vue d'organiser le plus rapidement possible un Centre international d'utilisation des radioisotopes en médecine.

48. Le rapport de l'Agence fait également une place importante à l'utilisation des radio-isotopes dans l'agriculture. Nous estimons que c'est là une activité pleine de promesses notamment du point de vue de l'amélioration des rendements agricoles et de l'élevage, de la conservation des denrées alimentaires et de la protection du bétail.

49. Parmi les problèmes de physique dont s'occupe l'Agence, les spécialistes tchécoslovaques apprécient tout particulièrement les travaux sur les données nucléaires et l'étude de la diffraction des neutrons.

50. Nous estimons que le programme de coopération et d'assistance technique que l'Agence développe avec vigueur dans un certain nombre de domaines est utile et intéressant.

51. La Tchécoslovaquie participe aux activités de l'Agence depuis sa création. Je citerai le laboratoire d'ancologie dont la Tchécoslovaquie a fait don à l'Agence pour être ensuite remis à l'Algérie, l'organisation de cours d'été sur les questions de physique théorique, la réunion de colloques et de cycles d'études en Tchécoslovaquie, l'envoi d'experts tchécoslovaques et l'octroi de bourses d'études. La Tchécoslovaquie continuera comme par le passé à appuyer activement les activités de l'Agence dans ce domaine.

52. Toutefois, tout en appréciant de la façon la plus positive les activités de l'Agence, nous ne saurions passer sous silence certains de ses aspects qui appellent des critiques. Je veux parler surtout du gonflement excessif du budget, de l'accroissement du nombre de fonctionnaires et, dans certains cas, d'une coordination insuffisante des réunions de groupes d'experts, colloques et symposiums.

53. Il est indispensable que, pour les questions de budget et de personnel, l'Agence adopte une politique plus raisonnable et plus efficace et qu'elle organise avec plus de soin et coordonne les conférences scientifiques prévues tant dans le cadre de l'Agence que de concert avec les diverses institutions spécialisées.

54. Il est indispensable que toutes les ressources dont dispose l'Agence soient affectées, après mûre réflexion, aux secteurs d'activité les plus importants et non dispersées entre des activités ne présentant qu'un intérêt limité ou faisant double emploi avec celles entreprises par d'autres organisations.

55. Certaines des activités de l'Agence dont nous avons parlé illustrent les grandes possibilités et les immenses responsabilités de l'Agence. Son statut et son programme lui fixent un ensemble de tâches importantes qui, si elles étaient menées à bien, contribueraient pour beaucoup à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

56. Or, c'est précisément dans ce domaine — je veux parler de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques — que l'atmosphère dans laquelle l'Agence et ses organes travaillent prend une signification exceptionnelle. Tout progrès enregistré dans le monde dans la voie d'un relâchement de la tension internationale et d'un raffermissement de la paix fait aussitôt sentir son effet sur les activités de l'Agence. Au contraire, toute aggravation de la situation internationale, toute nouvelle importance donnée aux aspects militaires de l'utilisation de l'énergie atomique se traduisent aussitôt par une limitation des possibilités et de la sphère d'activité de l'Agence.

57. Il s'ensuit notamment que les activités de l'Agence sont étroitement liées à la question du désarmement et, avant tout, du désarmement nucléaire. Ce lien est d'ailleurs mis en relief à l'article III/B-1 du Statut de l'Agence, dont voici le texte:

"[L'Agence]

"Agit selon les buts et principes adoptés par les Nations Unies en vue de favoriser la paix et la coopération internationales, conformément à la politique suivie par les Nations Unies en vue de réaliser un désarmement universel garanti et conformément à tout accord international conclu en application de cette politique."

58. Cette disposition montre bien que l'Agence peut de son côté faire beaucoup, tant sur le plan de ses activités spéciales que sur le plan politique pour améliorer la situation d'ensemble dans le monde et assurer la paix et la sécurité internationales.

59. Je voudrais rappeler à ce propos le projet de résolution sur l'interdiction de l'emploi de l'arme atomique et le désarmement qui a été présenté à la dernière Conférence générale de l'Agence à Tokyo par la délégation soviétique et qu'a mentionné et appuyé, lors de la discussion générale à la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Togo. Nous sommes persuadés que ce projet de résolution fera prochainement l'objet d'un examen approfondi par les organes compétents de l'Agence. S'il devait aboutir à des résultats positifs, il servirait la cause du désarmement et ajouterait au prestige, à l'autorité et à l'efficacité de l'Agence.

60. En conclusion, je voudrais exprimer ma conviction que le projet de résolution figurant au document A/L.467, que la Tchécoslovaquie a présenté avec la Colombie et le Japon recevra l'appui unanime de l'Assemblée générale.

61. M. ESCHAUZIER (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Nous avons eu aujourd'hui le plaisir d'entendre M. Sigvard Eklund, directeur général de l'AIEA, présenter une fois de plus à l'Assemblée générale les rapports annuels de l'Agence. Comme l'ont fait observer les orateurs qui m'ont précédé, sa présence parmi nous aujourd'hui marque une occasion très particulière, à la fois la fin d'une période et un nouveau départ. Son premier mandat de Directeur général est terminé, mais M. Eklund continuera de remplir les mêmes fonctions au service de l'Agence pendant une nouvelle période de quatre ans, puisque la neuvième Conférence générale l'a réélu à l'unanimité lors de sa dernière session, à Tokyo.

62. Au nom du Gouvernement des Pays-Bas, je tiens à lui dire toute l'admiration que nous lui portons pour la manière éminente dont il a dirigé les travaux de l'Agence, avec l'aide d'un personnel d'une rare compétence, et pour les progrès substantiels réalisés sous sa direction éclairée. Etant donné les relations personnelles de longue date que j'entretiens avec M. Eklund et les sentiments de profonde amitié qui me lient à lui, c'est un grand plaisir pour moi que de lui exprimer ici mes félicitations les plus sincères et mes meilleurs vœux.

63. Vous reconnaissez avec moi, j'en suis sûr, que la brillante déclaration que le Directeur général a faite sur les réalisations et sur les activités futures de l'Agence doit être considérée comme le début encourageant d'un nouveau chapitre dans les annales de cette organisation.

64. Comme c'est à décembre 1953 que remonte la première proposition de créer un organisme international de l'énergie atomique, trois années se sont écoulées avant que le Statut de l'Agence de Vienne ne fût définitivement mis au point. La nature et les objectifs de l'Agence revêtaient un caractère très particulier et différaient considérablement de ceux des autres organes des Nations Unies. En fait, créer parmi les institutions des Nations Unies un organisme chargé de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique revenait à s'aventurer dans des domaines nouveaux et inconnus de la coopération internationale. Il est très naturel que, dans ces circonstances, les premières années d'existence de l'Agence n'aient pas été faciles. Son premier travail a été de s'adapter à des réalités politiques et techniques qu'il était difficile de prévoir au moment où le Statut était en préparation. Pourtant, en dépit de toutes les difficultés, l'Agence a su donner des bases solides à nombre d'activités qui se sont révélées fructueuses par la suite. Mais, malgré ce travail utile, elle est encore loin de combler tous les espoirs que son statut comporte. Au cours des premières années de son existence, l'Agence a connu les difficultés que toute organisation nouvelle rencontre à ses débuts, mais les siennes ont été plus graves encore à cause de la tâche exceptionnelle et sans précédent qui lui était assignée.

65. Il y a quelques années, cependant, les choses ont commencé à changer et des perspectives plus brillantes se sont ouvertes. Un tournant décisif, attribuable à des facteurs à la fois externes et internes, semblait alors avoir été atteint. Au nombre des facteurs externes, il me faut mentionner tout d'abord, parmi de nombreux autres, l'optimisme toujours

croissant que suscitait l'espoir de disposer sous peu et en toute sécurité d'énergie nucléo-électrique à bon marché. Pour ce qui est des facteurs externes, il est important de noter que de nombreux problèmes sur lesquels les opinions de certains Etats membres différaient énormément au début ont peu à peu cessé d'être des sujets de controverse.

66. Le progrès le plus encourageant a été l'apparition graduelle d'une certaine concordance de vues entre les grandes puissances, sur les travaux que l'Agence devait entreprendre et sur la manière dont elle devait les exécuter. Il est évident que, dans une organisation qui comprend 95 membres, l'harmonie ne peut jamais être parfaite. Je crois fermement cependant que l'accord très large qui s'est fait sur un grand nombre d'objectifs fondamentaux de l'Agence est l'un des événements les plus réconfortants qui se soient produits ces dernières années dans le domaine de la coopération internationale. Les auteurs du Statut voyaient dans la future Agence un instrument de coopération entre les nations dans le domaine qui suscitait les plus grandes craintes et les plus vives inquiétudes, celui de l'énergie atomique. Les applications pacifiques de "l'atome au service de l'homme" ont inévitablement pour corollaire la sombre possibilité que l'atome soit utilisé au détriment de l'homme à des fins militaires.

67. Les principaux objectifs de l'Agence, tels qu'ils sont définis dans l'article II du Statut, sont donc de deux sortes: il lui faut, d'une part, "encourager", de l'autre, "restreindre". Ceci n'est nullement paradoxal, au contraire, car ces deux tâches essentielles — favoriser l'expansion de l'énergie nucléaire et veiller à ce qu'elle ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques — se complètent mutuellement. C'est une source de profonde satisfaction que de voir l'Agence parvenue à un degré de maturité qui lui permet de concentrer ses efforts sur des mesures constructives en vue d'atteindre ces deux objectifs à la fois.

68. Ce n'est pas ici le lieu qui convient pour parler de la vaste gamme des activités auxquelles l'Agence se livre actuellement. Rappelons simplement que l'article III B.3 de son statut lui enjoint de se préoccuper des besoins particuliers des pays en voie de développement. Je dois dire qu'elle s'est jusqu'à présent acquittée de cette tâche avec un succès certain. Là encore, pourtant, l'Agence a dû s'aventurer sur un terrain vierge. Par exemple, il lui a fallu adapter les méthodes traditionnelles d'assistance technique des Nations Unies aux exigences de l'énergie atomique, et elle a lancé un programme original d'aide internationale aux institutions de recherche. Outre l'énergie d'origine nucléaire, les techniques fondées sur l'emploi des radioisotopes prendront une importance croissante en médecine, dans la production alimentaire et dans l'exploitation des ressources hydrauliques des pays en voie de développement. Les hôpitaux de ces pays auront besoin d'aide et de conseils, en plus des codes et réglementation, pour éviter les risques de contamination radioactive "pacifique".

69. Il n'y a pas de lumière sans ombre, et je me garde bien d'être trop optimiste. Le tableau que je viens de vous présenter sous un jour assez rose

serait incomplet si je n'en faisais également ressortir les ombres.

70. Comme il est nécessaire que l'Agence accroisse son aide aux pays en voie de développement, il lui faut absolument obtenir des fonds et des moyens suffisants pour mener à bien ses différents programmes d'assistance; les demandes d'aide des États membres se font de plus en plus nombreuses, mais cela ne fait malheureusement que mettre en relief l'insuffisance de ses ressources. Il ressort de l'introduction au rapport annuel que des secteurs importants du programme de l'Agence — l'assistance technique, le programme relatif à l'énergie d'origine nucléaire et aux réacteurs de puissance, et le désalement par exemple, sont parmi ceux qui souffrent le plus du manque continu de ressources. Le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas cessé d'appuyer les propositions visant à remédier à cet état de choses peu satisfaisant, que ce soit à la Conférence générale ou au Conseil des gouverneurs. Ces efforts n'ont jusqu'ici pas été couronnés de succès, mais nous continuons à espérer que l'on trouvera finalement les moyens de donner à l'Agence une base financière plus solide.

71. Les choses étant ce qu'elles sont, l'Agence doit surtout s'attacher à devenir encore plus efficace et à concentrer ses efforts sur certains secteurs prioritaires, dont le plus grand nombre possible d'États peuvent tirer le maximum de profit. C'est pourquoi ma délégation est particulièrement heureuse que les travaux de l'Agence soient désormais mieux coordonnés avec ceux de certaines institutions de l'Organisation des Nations Unies, grâce à la création, par exemple, d'une division commune avec la FAO, grâce encore à l'échange de fonctionnaires de liaison avec l'OMS, ou à d'autres moyens. Il est en outre encourageant de noter que l'Agence, dans la conduite de ses affaires, cherche à tenir compte des recommandations que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a formulées en ce qui concerne "une offensive concertée contre un nombre restreint de problèmes de recherche et d'application particulièrement importants"^{3/}.

72. Les progrès réalisés durant la période visée dans le rapport annuel ont forcément été limités par les restrictions financières auxquelles je viens de faire allusion. Les résultats obtenus montrent néanmoins combien était sage la décision prise il y a deux ans d'orienter les travaux de l'Agence vers l'avenir et d'adopter une procédure de programme biennale, dans le cadre d'un programme à long terme.

73. J'ai eu le privilège, il y a quelques mois, de faire le discours d'ouverture, en tant que président provisoire, à la neuvième Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue à Tokyo. Je ne saurais mieux faire que de répéter devant cette assemblée les deux principales conclusions que j'avais alors formulées.

74. La première, c'est que l'Agence est un instrument extrêmement efficace de coopération inter-

nationale lorsqu'il y a accord général quant à la politique à suivre. L'Agence devrait en conséquence s'en tenir aux questions qui procèdent directement et légitimement de ses travaux techniques. Il faut espérer qu'elle sera de plus en plus appelée à apporter son aide technique à la réalisation d'objectifs au sujet desquels on se sera mis d'accord dans d'autres enceintes. Son efficacité sera surtout fonction, je pense, de sa persévérance à suivre la voie dans laquelle elle s'est engagée aux dernières sessions de la Conférence générale, c'est-à-dire à s'attacher essentiellement au renforcement de sa compétence dans les domaines particulièrement spécialisés et techniques.

75. La seconde conclusion, c'est qu'avec l'extension imminente de l'énergie d'origine nucléaire aux pays en voie de développement et les possibilités de désalement de l'eau, qui seront ainsi mises à la portée de ces pays, l'Agence est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans leur progrès industriel. Je citerai à ce sujet la conclusion que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies a formulée après la Conférence de Genève de l'an dernier: "Le développement rapide de l'énergie nucléaire en tant que source d'électricité présente une importance capitale pour le développement économique du monde^{4/}". Cette conclusion est d'autant plus pertinente que, tout en étant parvenus à mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement, nous sommes encore loin d'en avoir atteint les objectifs.

76. Je n'ai jusqu'à présent parlé que des travaux de l'Agence qui ont pour but de promouvoir et d'encourager. J'en arrive maintenant à son rôle de frein, celui qui consiste, pour paraphraser l'article II du Statut, à s'assurer dans toute la mesure du possible que l'assistance fournie directement ou indirectement par l'Agence ne sera pas utilisée à des fins militaires. Il n'était pas difficile de prévoir que cet objectif fondamental, dont l'article XII du Statut traite plus en détail encore, provoquerait un grand nombre de discussions et de controverses.

77. Puisque l'on avait complètement abandonné les négociations sur le plan d'ensemble Baruch, les propositions visant à charger l'Agence de mettre en place un système de vérification et d'inspection internationales, quelque limitées et relativement modestes qu'elles fussent, équivalaient à tenter une expérience sans précédent dans un secteur tout à fait nouveau de la coopération internationale.

78. Il n'est donc guère surprenant qu'il ait fallu trois ans aux États membres de l'Agence pour réussir à se mettre enfin d'accord, en 1961, sur un système limité de garanties. Les règles adoptées pour l'application de ces garanties ne concernaient alors que les besoins escomptés pour l'avenir immédiat et ne portaient que sur les réacteurs d'une puissance thermique ne dépassant pas 100 MW, ainsi que sur les matières nucléaires utilisées et produites dans ces réacteurs. Le système devait être étendu deux ans plus tard aux installations d'une puissance thermique supérieure à 100 MW.

^{3/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 14 (E/4026), chap. II.

^{4/} A/5913, par. 40.

79. Près de neuf années avaient alors passé depuis que le Président Eisenhower avait lancé son programme "L'atome au service de la paix". Neuf années durant lesquelles le développement des connaissances scientifiques et techniques et des applications pratiques de l'énergie atomique n'avait nullement marqué le pas. Les Etats-Unis, suivis par d'autres puissances déjà bien au courant des utilisations de l'énergie atomique, avaient mis sur pied des programmes d'assistance bilatérale. Certains pays joignaient leurs efforts au sein d'organismes régionaux. Quand l'Agence a finalement réussi à mettre au point son propre système de contrôle, elle s'est trouvée en face d'un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux de garantie qui avaient vu le jour en même temps que le système de l'AIEA, mais indépendamment d'elle.

80. L'Agence a alors entrepris une révision générale de ses propres dispositions en matière de garanties, en tenant pleinement compte de la complexité de la situation et des facteurs psychologiques et politiques qui empêchaient encore que le monde entier accepte un contrôle international.

81. Ce fut l'une des réalisations majeures de l'Agence lorsqu'elle adopta à l'unanimité un système complètement révisé de garanties, lors de la neuvième session ordinaire de la Conférence générale qui s'est tenue à Tokyo en septembre dernier. Non seulement les nouvelles dispositions ont une portée plus vaste et sont plus simples, mais elles ont le très grand mérite de définir en détail les obligations de l'Agence: s'abstenir de toute ingérence inutile, éviter d'entraver le progrès économique et technique d'un Etat et prendre toutes précautions utiles pour protéger les secrets commerciaux et industriels.

82. Le système de garanties devra être appliqué d'une manière compatible avec les règles d'une gestion prudente visant à ce que les activités nucléaires se déroulent dans des conditions satisfaisantes d'économie et de sécurité. Cela devrait suffire à réassurer ceux qui craignent encore que les inspecteurs de l'Agence ne se conduisent en surveillants qui se mêlent de tout, et non en conseillers bénévoles et en experts-comptables. Il ne faut pas non plus oublier à cet égard que l'article XII du Statut traite également des mesures concernant la santé et la sécurité. Bien qu'il s'agisse de mesures d'une catégorie différente, elles ont néanmoins quelque rapport avec le problème des garanties concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

83. Puis-je dire en passant qu'il serait logique d'étendre l'application du système actuel de garanties aux matières nucléaires qui se trouvent à l'un des points les plus sensibles du cycle de transformation du combustible, c'est-à-dire dans les installations de retransformation chimique. Ma délégation souhaite aussi que toute transaction internationale portant sur des matières nucléaires soit enregistrée par l'Agence.

84. A la Conférence internationale sur le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en septembre 1956, le représentant permanent des Pays-Bas a dit que l'application des garanties constituait

l'un des éléments essentiels de tout le projet. Il a ajouté ceci:

"Quel que soit le nombre des dispositions... qui figurent dans les accords bilatéraux et dans ces conditions de fonctionnement des organisations régionales — et même si ces dispositions devaient être rendues encore plus strictes que celles contenues dans le Statut de l'Agence — le problème de la création de la sécurité internationale, à laquelle ces dispositions sont destinées à contribuer, ne peut être résolu que sur une base universelle. Un sentiment de sécurité peut être favorisé au sein de groupes homogènes, mais si l'on veut que le monde apprenne à vivre en paix, la confiance en l'absence de danger imminent doit être étendue à toutes les régions du globe. La confiance, comme on l'a dit souvent, ne peut se développer que sur la base de l'expérience, et l'Agence internationale de l'énergie atomique sera l'une des premières expériences en créant délibérément une situation inspirant la confiance... c'est dans cette expérience unique que nous voyons l'une des qualités et des innovations les plus grandes et les plus élevées de l'Agence."

85. Ces paroles ont été prononcées il y a neuf ans. Depuis lors, le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas cessé de préconiser l'application stricte des droits et des devoirs de l'Agence, tels qu'ils sont définis par l'Article XII du Statut.

86. Sur l'initiative des Pays-Bas, l'Assemblée générale a adopté le 16 décembre 1963 la résolution 1967 (XVIII) dans laquelle elle recommandait, entre autres, qu'une étude soit entreprise sur "l'opportunité et la possibilité de créer un organisme international spécial d'enquête sur les faits ou de confier à un organisme existant des responsabilités en matière d'établissement des faits...".

87. Si l'on admet que le contrôle et l'inspection ont pour but de vérifier des faits, alors on peut dire que l'Agence a été la première organisation à établir une série de principes et de règles à cette fin. Le processus du transfert à l'Agence des garanties définies par des accords bilatéraux est en mouvement. Les garanties de l'Agence ont été conçues expressément pour servir de modèle pour les futurs accords bilatéraux et multilatéraux, et elles sont déjà incluses dans le Projet de traité en vue de la création d'une zone dénucléarisée en Amérique latine [voir A/5985].

88. De plus, quelques-uns des plus puissants réacteurs du monde, atteignant jusqu'à 600 mégawatts de puissance thermique, ont été placés sous contrôle unilatéralement. Cela donne aux inspecteurs de l'Agence une excellente occasion d'acquérir une expérience précieuse dans l'application des garanties aux gros réacteurs de puissance. Forte de cette expérience, l'Agence, principal organe technique des Nations Unies dans le domaine de l'énergie atomique, sera peut-être appelée dans un avenir assez proche à jouer, en vertu de l'article III de son statut, un rôle consultatif ou exécutif "conformément à la politique suivie par les Nations Unies en vue de réaliser un désarmement universel garanti". L'Agence est particulièrement bien équipée pour s'acquitter

de ces tâches, et nous avons le plaisir de noter que la Première Commission l'a largement reconnu au cours de ses récents débats.

89. En résumé, l'Agence a dû affronter d'énormes difficultés au cours des premières années de son existence. Elle avait un gros handicap à surmonter au départ: elle ne pouvait suivre aucun sentier battu. C'est la plus jeune de toutes les institutions des Nations Unies, et quels que puissent être ses points faibles, nul ne peut nier qu'elle fait preuve d'une remarquable vitalité. L'Agence faisait jadis figure de retardataire pour l'application des garanties, l'un de ses objectifs fondamentaux, mais on doit maintenant la considérer comme un véritable pionnier. C'est là un résultat impressionnant et honorable pour une organisation qui, selon le président Eisenhower, devait "ouvrir une voie nouvelle à la discussion pacifique et inaugurer au moins une nouvelle façon d'aborder les problèmes nombreux et difficiles qu'il faudra résoudre... si l'on veut que le monde secoue l'inertie que lui a imposée la crainte et qu'il progresse de façon positive vers la paix" [470ème séance, par. 122].

90. M. DATCU (Roumanie): Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à M. Sigvard Eklund à l'occasion de sa réélection au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

91. L'Assemblée générale est saisie du huitième [A/5792] et du neuvième [A/5951 et Add.1] rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que du projet de résolution présenté par la Colombie, le Japon et la Tchécoslovaquie [A/L.467].

92. La délégation roumaine a examiné attentivement les documents présentés et désire exposer brièvement son point de vue sur les activités de l'Agence au cours de la période 1963-1965.

93. Une première constatation de caractère général se rapporte à la nécessité d'intensifier les activités de cette Organisation internationale. Elle est appelée à jouer un rôle toujours croissant, à l'intérieur du système actuel des institutions internationales, dans le renforcement de la coopération internationale en vue de promouvoir le progrès et la civilisation dans l'intérêt de tous les peuples du monde. En effet, le domaine dans lequel l'AIEA déploie son activité est la clef d'une nouvelle révolution dans la science et la technique, car il symbolise une ère où les aspirations d'une humanité éprise de paix vont vers la transformation de l'immense force que représente l'énergie de l'atome en une véritable source de coopération et de progrès.

94. Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis l'examen du dernier rapport^{5/}, l'Agence a continué ses efforts dans cette direction, le moment capital de cette période étant la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui a eu lieu à Genève du 31 août au 9 septembre 1964. Les documents et les études présentés à cette conférence, à laquelle ont assisté près de 4 000 participants représentant

75 pays, ont permis, selon nous, de passer en revue l'expérience acquise par la communauté internationale dans le domaine de la création et de l'exploitation de centrales nucléaires, ainsi que les recherches faites pour définir d'une manière plus précise la voie à suivre pour développer ces centrales. La manière dont cette conférence a été préparée, ainsi que son succès, sont de nature à encourager les efforts fournis par l'AIEA pour collaborer de manière étroite avec l'ONU et les institutions spécialisées qui s'y rattachent, la FAO et l'OMS par exemple, dans des secteurs d'intérêt commun.

95. Sous les auspices de l'Agence, on entreprend des études et des recherches scientifiques d'intérêt international et l'on étudie la possibilité de tirer parti des résultats acquis. Ces études sont incontestablement d'une très grande utilité pour les commissions nationales de l'énergie atomique, car elles sont le résultat de l'expérience acquise par les laboratoires et les centres de recherche des Etats membres de l'AIEA.

96. Dans la gamme variée des tâches de l'Agence, qui ont pour but l'assistance aux pays en voie de développement, ma délégation désire insister sur l'importance accrue qu'il faudrait accorder à la formation des cadres. Selon nous, il faut que l'on tienne compte du fait que la formation des cadres nationaux dans les pays en voie de développement est la forme d'assistance la plus importante que l'Agence, avec les moyens dont elle dispose, peut accorder pour accélérer le progrès de ce pays par une plus large utilisation de l'énergie atomique.

97. L'importance que revêt la formation d'un personnel national qualifié a été soulignée à la neuvième Conférence générale de l'Agence et également, en particulier, dans la résolution GC (VIII) RES/182, adoptée à la huitième Conférence générale^{6/} à la demande de certains Etats d'Afrique. Nous réaffirmons de même le point de vue, qui a été exprimé antérieurement, selon lequel les bourses et l'équipement devraient faire l'objet d'un effort accru, parallèlement à l'envoi d'experts dans le cadre de projets d'assistance technique de l'Agence.

98. La neuvième Conférence générale de l'Agence a adopté le système de garanties révisé de l'AIEA. De l'avis de la délégation roumaine, l'essence de la viabilité et de l'efficacité de toute méthode et de tout moyen permettant de raffermir la confiance et l'entente internationale réside dans la collaboration scientifique entre pays membres de l'Agence, coopération fondée sur le principe du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, dans l'esprit de la politique de la coexistence pacifique.

99. Chaque peuple est appelé à apporter sa contribution spécifique au trésor de la science mondiale, qui, par un revers dialectique, devient la source à laquelle il puise la sève d'idées et d'expériences qui enrichissent à leur tour l'héritage commun. C'est pourquoi le fait de maintenir, en dehors de l'Agence, la République populaire de Chine — l'une des cinq puissances nucléaires du monde — ainsi

^{5/} Document A/5471 et Add.1.

^{6/} Réunie à Vienne du 14 au 18 septembre 1964.

que d'autres pays, c'est-à-dire des peuples qui représentent le quart de l'humanité et disposent d'une riche expérience dans le domaine de la physique nucléaire, ne trouve aucune justification; cela limite considérablement les possibilités de l'Organisation et affecte de la manière la plus directe son efficacité et son prestige.

100. La Roumanie, engagée dans un vaste programme de développement économique et soucieuse d'élever continuellement le niveau de vie de son peuple, attache une grande importance aux problèmes de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Ceci trouve son expression, entre autres, dans le plan décennal (1966-1975) de développement des ressources énergétiques de la Roumanie. Nous avons obtenu des résultats dans le domaine de la recherche de base, ainsi que dans l'application de l'énergie nucléaire à l'industrie, à la prospection pétrolière, à l'agriculture et à d'autres secteurs de l'économie nationale. L'intérêt et l'appui que la Roumanie accorde à l'activité de l'AIEA reflètent les efforts qui ont été déployés en vue du développement du potentiel de notre pays.

101. En qualité de membre de l'Agence depuis sa création, et en tant que membre du Conseil des gouverneurs, mon pays a contribué de manière active à l'intensification des activités de l'Agence.

102. En 1964-1965, la ville de Bucarest a accueilli deux importantes réunions de l'Agence: le Groupe d'étude sur les techniques expérimentales applicables aux réacteurs de recherche et le Colloque sur les essais non destructifs en technologie nucléaire. Plus de 220 savants et spécialistes de grands centres d'études, des instituts de recherche et des laboratoires nucléaires de nombreux pays y ont participé et ont eu l'occasion de confronter leurs points de vue dans cet important secteur de la technique nucléaire.

103. Les hommes de science roumains qui travaillent dans le domaine de la recherche nucléaire échangent des données expérimentales et des publications utiles avec l'Agence. Les instituts scientifiques et les savants roumains ont conclu de nouveaux contrats de coopération directe avec l'Agence.

104. En conclusion, la délégation roumaine exprime l'espoir que l'Agence, en concentrant son attention et ses efforts sur les secteurs essentiels du développement et au progrès de tous les pays, et en répondant aux exigences du monde d'aujourd'hui, pourra jouer pleinement son rôle de facteur de paix et de coopération internationale dans un domaine qui fait l'objet de graves préoccupations et est d'une importance vitale pour l'avenir de l'humanité.

105. C'est dans cet esprit que le Gouvernement roumain entend contribuer à l'intensification continue des activités de l'Agence et à l'accroissement de son rôle et de son efficacité. La délégation roumaine votera en faveur du projet de résolution A/L.467.

106. M. WALDHEIM (Autriche) [traduit de l'anglais]: Les deux rapports annuels de l'Agence sur la huitième et la neuvième sessions de la Conférence générale, ainsi que les travaux effectués par l'AIEA durant cette période, mettent en lumière l'utilité et l'efficacité croissantes de cette organisation.

107. L'accroissement sensible du nombre des membres de l'Agence, qui groupe maintenant 93 Etats, en est une preuve: ses travaux, principalement orientés vers l'utilisation pratique de l'énergie nucléaire dans les différents domaines industriels et scientifiques, en sont une autre.

108. Ce progrès est attribuable à plusieurs facteurs, dont le plus décisif semble être l'exécution réussie du programme à long terme, soigneusement équilibré, de l'Agence. La troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui a beaucoup favorisé les progrès de la science et de la technique, a eu aussi une influence considérable sur le rôle et les travaux de l'Agence.

109. Il me faut enfin mettre l'accent sur la décision d'une grande portée politique à laquelle les membres de l'AIEA ont abouti et qui concerne l'extension du système de garanties de l'Agence.

110. L'examen des rapports annuels de l'AIEA pour les années 1964 et 1965 révèle que l'Agence est de plus en plus prête à aider au développement de l'énergie d'origine nucléaire et à empêcher que ni le combustible nucléaire ni la technique nucléaire ne deviennent le monopole des pays évolués.

111. Les études de l'Agence relatives aux facteurs qui interviennent dans le coût de l'énergie d'origine nucléaire sont sans aucun doute très utiles à un grand nombre d'Etats membres et auront une influence décisive sur les politiques nationales en matière d'énergie. A ce sujet, nous remarquons avec plaisir que l'énergie nucléo-électrique fait maintenant concurrence aux sources classiques d'énergie, pour certains usages et en certains endroits — comme l'ont affirmé nombre des documents scientifiques présentés à la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

112. L'attention se porte également de plus en plus sur les techniques de dessalement utilisant l'énergie d'origine nucléaire. On peut espérer que les réacteurs capables de fournir à la fois l'électricité et l'eau nécessaires aux besoins domestiques, industriels et agricoles deviendront rentables dans un avenir très proche. Les travaux que l'Agence a entrepris en ce domaine suscitent un intérêt très vif, non seulement de la part des pays en voie de développement où de vastes régions sont encore arides, mais aussi des pays très industrialisés où la consommation d'eau est très importante.

113. Ma délégation a noté avec vive satisfaction l'accord de novembre 1964 par lequel le Gouvernement de l'Union soviétique et celui des Etats-Unis ont décidé de collaborer dans le domaine du dessalement, y compris par l'emploi de l'énergie atomique. Cet accord prévoit que l'Union soviétique et les Etats-Unis adresseront à l'Agence copie des comptes, rapports et autres documents qu'ils pourront se communiquer, ce qui ne peut qu'être profitable, de toute évidence, à l'AIEA et à ses membres.

114. A propos des travaux de l'Agence dans le domaine de l'application des radio-isotopes, j'aimerais mentionner le programme sur l'irradiation des jus de fruits, qui est exécuté conjointement par la Studiengesellschaft für Atomenergie autrichienne,

l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire et l'AIEA. Ce projet a eu en fait des débuts très prometteurs, et ma délégation est heureuse de déclarer qu'une collaboration étroite et efficace s'est instaurée entre l'Agence — qui, de son côté, agit en collaboration étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture — et la Studienstiftung für Atomenergie. L'Autriche a pris à sa charge une grosse partie des frais de ce programme.

115. Comme autres travaux importants, il faut citer les recherches que l'Agence a entreprises dans son propre laboratoire de Seibersdorf en vue d'éliminer en Amérique centrale la drosophile méditerranéenne, et la mise au point de techniques d'emploi de radio-traceurs à des fins hydrologiques.

116. Ma délégation a le plaisir de noter que le Centre international de physique théorique de Trieste se développe de façon satisfaisante. Si l'Agence souhaitait créer une institution semblable afin de poursuivre des recherches sur l'emploi des radio-isotopes en médecine, mon gouvernement envisagerait favorablement la possibilité de lui prêter son concours.

117. Le Gouvernement autrichien est conscient de l'importance des tâches qui incombent à l'Agence dans le domaine de la formation, et il est satisfait des résultats des deux dernières années. Outre que l'Autriche contribue volontairement au Fonds général, elle a mis sur pied, avec la collaboration de l'AIEA, un programme spécial de formation qui a été suivi l'an dernier par 19 étudiants diplômés provenant de 14 Etats membres. L'Autriche a contribué de manière active à la préparation et à l'exécution de ce programme, et j'aimerais ajouter que nous continuons de mettre à la disposition du laboratoire de l'Agence, à titre gracieux, 25 p. 100 environ des 5 mégawatts de notre réacteur de recherche et d'essais. Non seulement mon pays seconde ainsi les efforts et les activités de l'AIEA, mais il contribue efficacement, par son aide financière et matérielle, au programme d'assistance technique de l'AIEA.

118. Permettez-moi maintenant de dire quelques mots de l'extension du système de garanties de l'AIEA.

119. Dès la création de l'Agence, l'Autriche a toujours pris une position très nette en ce qui concerne l'application de garanties appropriées contre l'utilisation des matières fissiles à des fins militaires. Mon pays a été l'un des premiers à accepter les garanties de l'Agence sur son territoire et, à cet effet, il a conclu un accord avec l'AIEA et le Gouvernement des Etats-Unis. C'est pourquoi nous avons le grand plaisir de prendre acte de l'adoption à l'unanimité, pour la neuvième Conférence de l'AIEA, de la résolution GC (IX)/RES/186.

120. Cette résolution, qui étend les garanties de l'Agence à tous les réacteurs, gros ou petits, est d'autant plus importante que l'on peut raisonnablement considérer que les 10 prochaines années verront se construire un grand nombre de centrales nucléaires. Celles-ci produiront en grande quantité des matières fissiles qui pourraient être utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires. Si donc un grand nombre de pays acceptaient l'application des garanties de l'Agence, ils contribueraient directement à favoriser

les efforts que les Nations Unies déploient dans le domaine du désarmement.

121. Ma délégation pense que les nations sont de plus en plus nombreuses à vouloir limiter aux seules fins pacifiques l'utilisation de l'énergie atomique, et cette tendance contribue à renforcer les responsabilités de l'Agence dans ce domaine. Si, comme nous l'espérons tous, de nouveaux progrès sont réalisés en matière de désarmement, il va de soi que l'expérience scientifique et technique de l'Agence aidera à jouer un rôle actif et important.

122. La neuvième Conférence générale de l'AIEA a obtenu d'importants résultats. A ce sujet, j'aimerais adresser au Gouvernement du Japon les remerciements sincères de ma délégation pour son invitation et pour la manière particulièrement efficace dont la conférence a été organisée.

123. J'aimerais également dire combien nous sommes satisfaits que M. Sigvar Eklund ait été réélu au poste de Directeur général de l'AIEA et lui exprimer ici nos félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses. C'est avec un vif intérêt que nous avons écouté son importante déclaration qui mérite, à notre avis, de retenir l'attention particulière de toutes les délégations. L'attachement personnel de M. Eklund aux nobles principes de l'AIEA et les efforts inlassables qu'il déploie au service de ses membres lui valent notre plus profond respect.

124. Pour conclure, je tiens à répéter que mon gouvernement s'est engagé à appuyer les activités de l'AIEA dans toute la mesure de ses moyens.

125. M. NABRIT (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Nous avons été très heureux que M. Eklund ait pu prendre à nouveau la parole devant cette assemblée. Mon gouvernement le félicite de sa réélection au poste de Directeur général de l'Agence. Cette réélection est un hommage aux éminentes qualités dont il fait preuve dans un domaine international d'une importance aussi capitale.

126. Une fois de plus, nous avons sous les yeux un excellent rapport du Conseil des gouverneurs de l'AIEA [A/5951] et son supplément, publié le 5 novembre 1965 [A/5951/Add.1].

127. Permettez-moi de rappeler que l'un des événements marquants de 1964 a été la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue à Genève du 31 août au 9 septembre. Cette conférence internationale a clairement démontré que le monde entre dans l'ère de l'énergie nucléaire.

128. En 1955, à l'époque de la première conférence de l'énergie atomique de Genève, la puissance installée de toutes les génératrices nucléaires du monde n'était que de 5 mégawatts; en 1958, lors de la deuxième Conférence, cette puissance était passée à 185 mégawatts; en 1964, elle se chiffrait à 5.000 mégawatts environ.

129. En outre, les données présentées à la conférence de 1964 ont permis de prévoir qu'en 1970, la puissance totale de toutes les centrales nucléaires du monde atteindrait environ 25.000 mégawatts, qu'en 1980 elle se situerait entre 150.000 et 250.000 méga-

watts et qu'à la fin du siècle elle permettrait de couvrir plus de la moitié de la consommation mondiale d'électricité.

130. Tout comme les rapports des années précédentes, le rapport que l'Agence internationale de l'énergie atomique vient de présenter à l'Assemblée générale montre combien l'Agence s'est employée à favoriser le progrès de la technologie nucléaire. Elle a recueilli des données économiques sur l'énergie nucléo-électrique. Elle a favorisé l'échange d'information sur les divers aspects techniques de la mise au point des réacteurs. Elle a aidé ses membres à déterminer les risques inhérents à l'implantation, à la conception, au fonctionnement et à la gestion des réacteurs nucléaires. Elle a favorisé la coopération internationale dans la recherche à l'aide de réacteurs. Elle a encouragé activement la recherche de nouvelles possibilités d'utilisation des réacteurs de puissance, en particulier pour le dessalement de l'eau. Ces activités ont été fort utiles et elles deviendront de plus en plus nécessaires et urgentes à mesure que la technique nucléaire progressera, au cours des prochaines années, pour en arriver à ce qui a été prédit à Genève.

131. Le fait que l'énergie d'origine nucléaire est devenue économiquement rentable et le développement des possibilités mondiales de production de cette énergie donnent une importance toute particulière au système de garanties de l'Agence. Ce système international de contrôle et d'inspection vise à assurer que les réacteurs nucléaires et les matières nucléaires qu'ils utilisent ou engendrent ne seront employés qu'à des fins pacifiques.

132. Dans le rapport présenté à l'Assemblée générale, il est indiqué que si le Conseil des gouverneurs de l'Agence n'avait approuvé au 30 juin 1964 que 12 accords de garanties, il en a maintenant approuvé un total de 25, conclus avec 21 pays membres; à leur entrée en vigueur, ces accords portent ou porteront sur 40 réacteurs qui fonctionnent déjà et six autres réacteurs dont la construction est en cours. Les 21 pays avec lesquels ces accords ont été conclus sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Autriche, la Chine, la République démocratique du Congo, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, la Grèce, l'Iran, Israël, le Japon, le Mexique, la Norvège, le Pakistan, les Philippines, le Portugal, le Royaume-Uni, la Thaïlande, le Viet-Nam et la Yougoslavie.

133. Le rapport signale également qu'au cours de la période considérée, un groupe de travail constitué par le Conseil des gouverneurs de l'Agence a revu le système de garanties et mis au point un système révisé qu'il a soumis au Conseil. Le système révisé ne diffère pas sensiblement de celui qui existait déjà, mais il est défini avec plus de clarté et de simplicité. La Conférence générale l'a adopté à sa neuvième session ordinaire, le 27 septembre 1965.

134. Afin d'encourager les autres pays membres à solliciter l'application des garanties de l'Agence à leurs propres installations, d'aider l'Agence à spécialiser son personnel et d'expérimenter le système en vigueur, les Etats-Unis ont spontanément accepté, en 1962, que les garanties de l'Agence soient appliquées à quatre de leurs prototypes de réacteurs

civils de puissance et de recherche. Cet accord a été renouvelé en 1964 et étendu en outre à un gros réacteur de puissance privé des Etats-Unis, le réacteur Yankee de 600 mégawatts thermiques, capable de produire plus de 100 kilogrammes de plutonium par an. Il est à noter que notre expérience de plusieurs années nous a démontré que le système de garanties de l'Agence n'est ni coûteux ni gênant, qu'il ne compromet pas le secret des plans de fabrication et qu'il ne trouble en rien les activités nucléaires pacifiques.

135. Le rapport de l'Agence signale qu'au 30 juin 1965, cet arrangement entre les Etats-Unis et l'AIEA était encore le seul en vertu duquel les garanties de l'Agence fussent appliquées aux activités nucléaires d'un Etat membre sur la demande de cet Etat lui-même. Il y est indiqué aussi, cependant, que le Royaume-Uni a annoncé en juin 1965 son intention de placer sous la garantie de l'Agence les deux réacteurs identiques à l'uranium naturel et à réfrigérant gazeux, d'une puissance de 538 mégawatts thermiques, qui équipent la Centrale nucléaire de Bradwell. Les Etats-Unis considèrent que c'est là une mesure importante en faveur du système de garanties de l'AIEA, et ils espèrent que d'autres pays suivront cet exemple.

136. Le fait d'avoir des garanties internationales largement acceptées, avec des normes et des méthodes d'inspection uniformes, présente des avantages évidents. Aucun pays ne saurait à lui seul fournir l'assurance que d'autres pays ne s'engageront pas dans la voie de la prolifération. Seule l'application de garanties internationales cohérentes et dignes de foi peut apporter cette assurance. Il est donc d'une importance capitale que les différents pays, ceux qui reçoivent comme ceux qui fournissent, encouragent le transfert des matières et de l'équipement nucléaires sous le couvert des garanties de l'AIEA ou de garanties internationales équivalentes.

137. L'énergie d'origine nucléaire étant en passe de devenir une force de plus en plus sensible dans l'activité du monde, toutes les principales fonctions de l'Agence ont acquis de ce fait une importance supplémentaire. Le développement de l'énergie d'origine nucléaire ne ralentira en rien les travaux relatifs à l'application des rayonnements et des isotopes radioactifs dans l'agriculture, l'industrie et la médecine, à l'utilisation des matières nucléaires et des radio-techniques dans la recherche et les essais scientifiques et technologiques, ou à la mise au point de mesures sanitaires et de sécurité pour l'évacuation des déchets des installations nucléaires; il ne fera au contraire qu'augmenter l'intérêt de ces travaux et en souligner la nécessité.

138. En outre, l'Agence fournit au titre de l'assistance technique des services d'experts et de professeurs, du matériel et des bourses d'études; elle est chargée de l'exécution de certains projets du Fonds spécial; elle organise des cours de formation, des réunions de spécialistes et des cycles d'études. Le chapitre VI du rapport actuellement soumis à l'Assemblée générale montre l'importance du programme d'assistance technique de l'Agence.

139. Ce programme représente un effort extrêmement louable, qui a pour but d'aider les Etats mem-

bres à tirer le plus grand profit possible de la technologie nucléaire. La diffusion et l'échange de renseignements concernant ce domaine particulièrement spécialisé, la fourniture de l'équipement indispensable et, ce qui est encore plus important peut-être, la formation de cadres nationaux sont des activités qui s'imposent si l'on veut récolter les avantages de la technologie nucléaire avec le minimum de risques pour le personnel employé dans les installations productrices ou utilisatrices d'énergie nucléaire et pour la population en général.

140. Par la mise au point de son système de garanties, par les travaux qu'elle a effectués dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la gestion des déchets, par ses programmes de recherche, de formation et d'assistance technique, l'AIEA a prouvé, au cours de la période considérée dans son rapport, qu'elle progresse sérieusement vers la réalisation des fins pour lesquelles elle a été créée. Ces fins, rappelons-le, sont définies comme suit dans l'article II de son statut:

"L'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Elle s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires."

141. M. GARCIA DEL SOLAR (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'adresser à M. Eklund les félicitations de la délégation argentine pour sa réélection au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Mon pays considère cette réélection comme une décision juste et pleine de bon sens, qui est à l'avantage également de l'AIEA et de ses Etats membres.

142. Les rapports présentés par le Directeur général font ressortir les progrès notables que l'Agence a réalisés vers des objectifs qui, à une certaine époque, paraissaient bien lointains. Cette organisation est maintenant pleine de vigueur et s'acquitte peu à peu d'une tâche qui se révèle chaque jour plus utile pour la mise en pratique du concept de la coexistence pacifique si nécessaire en cette ère nucléaire.

143. La troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques^{7/} offre un excellent exemple de coopération internationale dans les domaines de la science et de la technique, coopération en vue de laquelle l'AIEA a su mener une action intelligente et à laquelle elle doit continuer de consacrer le plus gros de ses efforts.

144. Les conclusions formulées par la troisième Conférence internationale au sujet des possibilités économiques de l'énergie nucléo-électrique témoignent du succès des dispositions prises par l'Agence pour promouvoir et encourager l'installation de réacteurs de recherche et de puissance.

145. Nous voyons également avec beaucoup d'intérêt l'action entreprise dans le domaine du dessalement

à grande échelle de l'eau de mer, domaine où, s'il reste à résoudre des problèmes difficiles, spécialement d'ordre économique, on peut escompter cependant des progrès rapides grâce au perfectionnement constant des techniques utilisées et aux échanges de renseignements sur les expériences menées à bien.

146. Il convient de signaler aussi l'intérêt considérable des mesures que l'Agence a prises pour organiser des groupes régionaux d'études sur l'emploi des réacteurs de recherche, ouvrant ainsi la voie à la coopération entre les hommes de science et les centres techniques des régions intéressées. Ces études et cette collaboration ont mis en lumière la possibilité d'installer dans notre pays un réacteur de recherche dans l'un des centres agricoles visités. En outre, au cours de discussions que les experts ont eues avec des techniciens du froid et des spécialistes de la Commission argentine de l'énergie atomique, diverses possibilités ont été envisagées pour le traitement des viandes et produits dérivés au moyen des rayonnements, afin de combattre les salmonelloses et d'autres maladies infectieuses.

147. La réalisation effective de ces deux projets aurait une influence salutaire sur le développement économique de notre pays, dont le gros des ressources provient précisément de la production agricole et de l'élevage.

148. Il convient également de souligner les résultats satisfaisants qui ont été obtenus dans le domaine de la sécurité et de la radioprotection, et notamment les efforts déployés pour résoudre les problèmes de l'évacuation des déchets radio-actifs. Les activités normatives de l'AIEA sont dans ce domaine extrêmement importantes, et je me plains à signaler que l'Argentine, étant membre du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, elle n'en coopère que plus activement à la réalisation de ses enquêtes.

149. En ce qui concerne l'assistance technique, il est bon de souligner que de nombreux pays, dont le mien, ont tiré grand profit de l'aide fournie par l'Agence, et que l'Argentine se fait un honneur d'appuyer ces efforts, sur le plan de la formation professionnelle, en offrant des bourses d'études, en envoyant des experts et en organisant des cours régionaux, comme le deuxième Cours panaméricain de métallurgie nucléaire qui a eu lieu cette année à Buenos Aires.

150. Ayant ainsi exprimé l'intérêt que nous portons aux travaux de l'AIEA, nous avons le plaisir d'annoncer que la délégation argentine votera en faveur d'un projet de résolution qui figure dans le document A/L.467 et qui a été présenté par les délégations de la Colombie, du Japon et de la Tchécoslovaquie.

151. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique a écouté avec intérêt le rapport [A/5792, A/5951 et Add.1] du Directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Eklund, et nous voudrions joindre notre voix aux félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa réélection.

152. En examinant les rapports annuels de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous voudrions

^{7/} Tenue à Genève du 31 août au 9 septembre 1964.

indiquer que l'Union soviétique considère l'Agence comme un instrument utile de coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et qu'elle participera activement à ces activités.

153. De l'avis de la délégation soviétique, l'Agence a accompli dans l'ensemble, au cours de l'année écoulée, un travail utile. Nous relevons notamment le projet de création d'un Centre mécanisé d'information qui utiliserait des ordinateurs pour la recherche rapide des renseignements demandés. La réalisation de ce projet donnera certainement une grande impulsion au développement de la science et de la technique atomiques à des fins pacifiques, notamment dans les pays en voie de développement, et permettra aux pays possédant une industrie atomique hautement développée de procéder à des échanges plus complets et rapides de renseignements dans le cadre de la coopération multilatérale. La réunion de consultants organisée par l'Agence a montré l'actualité du projet et l'intérêt qu'il suscite dans de nombreux pays développés.

154. Elle approuve aussi les activités de l'Agence dans le domaine de la diffusion et de l'analyse des renseignements concernant les aspects économiques de l'énergie nucléaire.

155. A notre avis, l'Agence fait également œuvre utile en rassemblant des renseignements sur l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres.

156. Nous voudrions aussi mentionner le document adopté par la neuvième Conférence générale sur le système de garanties et d'inspection de l'Agence, dont l'objectif est de faire en sorte que l'assistance fournie par l'Agence soit utilisée uniquement à des fins pacifiques.

157. En même temps, nous ne pouvons pas passer sous silence un certain nombre de graves lacunes et d'insuffisances que l'on peut relever dans les activités de l'Agence et nous ne pouvons guère partager l'optimisme de ceux qui se félicitent des résultats et de l'efficacité du programme scientifique de l'Agence.

158. C'est ainsi que nous déplorons la dispersion des ressources entre un grand nombre de recherches scientifiques qui ne présentent qu'un intérêt limité en grande partie et qui font double emploi avec les travaux entrepris par d'autres organisations internationales. D'autre part, nous tenons à exprimer notre mécontentement devant l'absence d'une coopération entre l'Agence et certaines institutions spécialisées sur les questions qui relèvent davantage de la compétence de ces institutions que de celle de l'Agence.

159. A notre avis, le programme scientifique de l'Agence pourrait gagner en efficacité si l'on organisait mieux les travaux, notamment au sein même de l'Agence. Dans ses activités scientifiques, l'Agence doit accorder, à notre avis, une plus grande attention à des domaines dont ne s'occupent pas les autres organisations internationales. En même temps, il conviendrait de recommander de développer bien

plus les travaux sur l'application des radio-isotopes à l'industrie et leur utilisation dans ce secteur.

160. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence l'accroissement constant, et à notre avis injustifié, du budget de l'Agence. En particulier, les prévisions pour 1966 sont de 10 p. 100 supérieures au budget précédent, cet accroissement devant servir essentiellement à augmenter les traitements des fonctionnaires et non à élargir le volume de l'assistance technique fournie par l'Agence.

161. A notre avis, on relève aussi de graves défauts dans la politique de recrutement de l'Agence. L'attention est attirée sur le pourcentage excessif des contrats permanents offerts aux fonctionnaires de rang supérieur, particulièrement à des ressortissants de pays occidentaux.

162. Telles sont les brèves observations que la délégation soviétique estimait devoir présenter au cours du débat d'aujourd'hui. Dans l'ensemble, la délégation soviétique ne voit aucune objection à ce que l'Assemblée générale prenne note des rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique dont elle est saisie, elle appuie le projet de résolution des trois délégations — Gambie, Japon et Tchécoslovaquie — en faveur duquel elle votera.

163. M. BOZOVIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: A la neuvième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui s'est tenue récemment à Tokyo, la délégation yougoslave a exposé en détail son point de vue sur les activités de l'Agence en général et sur un certain nombre de sujets qui sont traités dans le rapport de cette année. C'est pourquoi je me bornerai aujourd'hui à formuler quelques observations générales.

164. Je voudrais auparavant présenter mes félicitations à M. Eklund à l'occasion de sa réélection au poste de Directeur général de l'Agence. Dans les deux rapports annuels de l'Agence [A/5792, A/5951 et Add.1], ainsi que dans la déclaration liminaire que son directeur général a faite ce matin, nous trouvons des renseignements utiles et particulièrement intéressants sur les travaux de l'Agence consacrés à la possibilité de développer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Un effort considérable et très utile a été fait pour organiser ses réunions de spécialistes, échanger des renseignements techniques et scientifiques, promouvoir la recherche et développer l'utilisation des isotopes dans l'industrie, l'agriculture et la médecine. Un grand nombre de mesures concrètes ont été prises afin d'accroître l'efficacité des efforts déployés par l'Agence pour favoriser, par une action pratique, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et pour assurer l'exécution du programme à long terme qui a été adopté et qui coïncide fort à propos avec la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

165. Mais si nous avons plaisir à noter les progrès réalisés jusqu'à présent, il serait bon aussi, me semble-t-il, de souligner que nous sommes encore loin d'avoir atteint les objectifs essentiels de l'Agence et que des efforts renouvelés et vigoureux restent nécessaires.

166. Les possibilités qu'offre l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et la nécessité impérieuse où se trouve la communauté internationale d'entreprendre au plus vite une action généralisée pour faire disparaître les différences énormes qui existent dans le niveau de développement des divers pays font qu'il est impératif, à notre avis, que l'Agence s'attache à prendre des mesures susceptibles de nous mener plus rapidement à l'entière réalisation de l'objectif fondamental et des tâches qui sont sa raison d'être. L'Agence doit, en effet, d'après l'article III de son statut, veiller

"au développement et à l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, notamment à la production d'énergie électrique, ... en tenant dûment compte des besoins des régions sous-développées du monde".

167. C'est en portant toute son attention sur cette tâche essentielle et urgente que l'Agence sera le mieux à même d'apporter une assistance directe et précieuse aux pays qui sont assaillis — sans qu'ils y soient pour rien — par de nombreuses difficultés et de graves problèmes de développement et qui ont la responsabilité d'améliorer les conditions de vie et de travail de leurs citoyens. Cette orientation des activités de l'Agence demande naturellement plus de compréhension et des contributions plus importantes de la part des pays qui sont déjà en mesure d'apporter ces contributions. Il faut en même temps rechercher tous les moyens d'utiliser plus rationnellement les ressources disponibles, afin d'intensifier les activités de l'Agence dans les domaines de l'énergie nucléo-électrique, de la formation de personnel des pays en voie de développement, et du financement de projets énergétiques. L'Agence devrait, à notre avis, continuer d'appliquer avec plus de vigueur encore les mesures qu'elle a prises déjà pour réduire les dépenses administratives, qui augmentent de plus en plus, et employer les ressources ainsi libérées à élargir et accélérer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

168. Le Gouvernement yougoslave continuera, comme par le passé, à appuyer toutes les activités qui pourront aider l'Agence à s'acquitter plus rigoureusement de sa tâche fondamentale, et il donnera à l'Agence toute l'assistance qu'il est en mesure de lui fournir.

169. M. CABRERA MUÑOZ LEDO (Mexique) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Mexique a pris connaissance avec un vif intérêt et une sincère satisfaction des rapports que l'Agence internationale de l'énergie atomique a soumis à l'Assemblée générale pour les années 1963-1964 et 1964-1965, et que M. Eklund vient de nous présenter.

170. Ma délégation a l'honneur de rendre hommage et de témoigner sa reconnaissance au Directeur général de l'Agence pour le dévouement avec lequel il a dirigé les activités de l'institution qui lui était confiée. Il m'est particulièrement agréable de saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Eklund d'avoir été réélu par la Conférence générale de l'Agence, au cours de la neuvième session ordinaire qu'elle a tenue à Tokyo en septembre 1965.

171. Je n'ai pas la prétention de passer maintenant en revue toutes les activités de l'Agence, ni même uniquement celles dont mon pays a retiré un avantage direct. Ma délégation juge toutefois utile de se référer très brièvement à certains aspects de ces activités.

172. Il ne fait aucun doute que, parmi les résultats que l'AIEA a obtenus ces dernières années, les plus manifestes sont le recours sans cesse accru des Etats membres aux garanties de l'Agence, comme le démontre le transfert récent de nombreux accords bilatéraux à la juridiction multilatérale de l'AIEA, et l'adoption par le Conseil des gouverneurs, en février dernier, d'un système révisé de garanties que la neuvième session ordinaire de la Conférence générale, réunie au Japon en septembre, a si bien accueilli.

173. A cet égard, ma délégation se plaît à signaler qu'avant même de savoir quelle décision la Conférence de Tokyo prendrait au sujet du système révisé de garanties la Commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine a adopté une partie, mais une grande partie, des dispositions de ce système sous la forme d'un projet d'article relatif à la vérification, à l'inspection et au contrôle, ce qui doit constituer l'épine dorsale d'un traité multilatéral visant à préserver l'Amérique latine du danger nucléaire.

174. En outre, comme M. Eklund l'a lui aussi souligné de son côté, ce projet prévoit que les parties acceptent toutes les obligations et procédures du système de garanties de l'AIEA pour toutes les installations et activités nucléaires implantées ou entreprises sur leurs territoires respectifs.

175. Comme autre résultat, il faut sans aucun doute mentionner aussi la contribution positive de l'Agence au progrès très sensible des recherches effectuées dans le domaine du dessalement de l'eau et à leur application pratique par l'emploi de l'énergie nucléaire.

176. Je ne saurais non plus manquer de mentionner, malgré la brièveté que je me suis imposée pour cette intervention, les résultats obtenus dans les domaines de la médecine, de la santé et de l'agriculture, où mon pays a eu aussi l'occasion de ressentir l'influence bénéfique de l'Agence. Il me suffira de citer comme exemple tout simple le fait qu'au Mexique, comme dans d'autres pays, on a expérimenté le programme d'application des radio-isotopes à la culture du maïs.

177. La délégation du Mexique accueille avec plaisir le projet de résolution commun présenté par les délégations de la Colombie, du Japon et de la Tchécoslovaquie, qui figure dans le document A/L.467, et elle votera en faveur de ce projet.

178. M. AFTEDAL (Norvège) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation norvégienne, j'aimerais dire grand bien à mon tour du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 1964-1965.

179. La Norvège suit avec un intérêt particulier les travaux de l'Agence depuis sa création en 1957. Le principal objectif de l'AIEA — accélérer et élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, la

santé et la prospérité dans le monde entier — a une importance capitale. C'est une grande satisfaction pour moi de pouvoir souligner combien ont été efficaces les efforts que l'Agence a déployés en faveur de la noble tâche qui consiste à tirer parti, pour le bien de l'humanité, des énormes ressources en énergie de l'atome. En s'attachant à coordonner les recherches internationales et à fournir son assistance technique dans le domaine de l'énergie atomique, l'Agence a réussi, de façon utile et pratique, à promouvoir la coopération entre les nations, contribuant par là-même à réduire les tensions politiques.

180. Que la Conférence générale, qui s'est tenue à Tokyo en septembre dernier, ait adopté à l'unanimité un système de contrôle visant à garantir que l'énergie atomique destinée à des applications pacifiques ne sera pas utilisée à des fins militaires, c'est là une réalisation d'une portée toute particulière, même si ce système n'est pas encore obligatoire pour tous les pays et reste basé sur la libre adhésion. Le système n'est en fait applicable que dans le cas d'un pays auquel l'Agence a prêté assistance ou d'un pays qui traite avec un autre pays avec le désir que l'Agence surveille leurs transactions. Mais, ce qui importe, c'est qu'il soit désormais ouvert à tous.

181. Mon gouvernement espère que le plus grand nombre possible de pays feront usage de ce système de contrôle et y auront recours pour toutes leurs installations productrices de matières fissiles à des fins pacifiques. La Norvège a placé toutes ses installations atomiques sans exception sous le contrôle de l'Agence, et elle a été en fait l'un des premiers pays à accueillir des inspecteurs de l'Agence. Si la question d'exporter des installations atomiques hors de la Norvège se posait, le Gouvernement norvégien demanderait, comme condition préalable, au pays acheteur d'accepter sans réserve le système de contrôle de l'Agence.

182. Le fait que la Conférence de l'AIEA qui s'est tenue à Tokyo soit parvenue à un accord unanime sur les modalités d'établissement d'un système de contrôle de ce genre ne peut qu'avoir une influence positive sur la question capitale de la non-dissémination des armes nucléaires. Un tel système, élaboré en deux ans par un sous-comité spécial, peut fort bien faciliter le règlement des problèmes de vérification qui entravent la conclusion d'un accord sur la non-dissémination dans le domaine militaire. Les méthodes de contrôle que l'Agence a mises au point et l'expérience pratique qu'elle en tirera ne manqueront certainement pas d'être prises très sérieusement en considération dans les négociations sur le désarmement.

183. Le rapport qui nous est soumis montre que cette année a été marquée par de nouveaux progrès, non seulement dans l'extension du système de garanties, mais encore dans de nombreux domaines tels que l'assistance technique et les services de recherche, l'échange de renseignements scientifiques et techniques, la coopération avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies, les travaux

relatifs à l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire pour le dessalement de l'eau, etc. Il est intéressant de noter que l'assistance fournie aux laboratoires de recherche des pays en voie de développement augmente rapidement et qu'en 1964, 68 p. 100 des fonds affectés à des contrats de recherche ont été octroyés à des pays en voie de développement. Nous avons aussi le plaisir de noter que le nombre des membres de l'Agence est passé à 93 et que de nouveaux pays demandent à être admis.

184. La Norvège estime que sa participation aux projets de l'Agence lui a permis de tirer profit des activités de celle-ci. Les résultats du travail accompli jusqu'à ce jour sont encourageants, et l'aptitude de l'Agence à faire face aux difficultés croissantes et aux énormes possibilités qu'implique la "contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier" sera fonction de l'appui que chacun de ses membres lui apportera.

185. La Conférence de Tokyo, en septembre, a approuvé la nomination de M. Sigvar Eklund au poste de Directeur général pour une nouvelle période de quatre ans. Mon gouvernement pense que le choix ne pouvait être meilleur, et nous sommes très heureux que cet éminent savant et excellent administrateur soit appelé à continuer de diriger les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

186. Le PRESIDENT: Puisque personne d'autre ne désire prendre la parole, je demande à l'Assemblée générale si elle est disposée à adopter le projet de résolution présenté par la Colombie, le Japon et la Tchécoslovaquie [A/L.467], aux termes duquel l'Assemblée générale prendrait acte des rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée adopte le projet sans opposition.

Le projet de résolution est adopté.

POINT 60 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures tendant à faire respecter plus rapidement les droits de l'homme et les libertés fondamentales

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/6096)

M. Macdonald (Canada), rapporteur de la Troisième Commission, présente le rapport de cette commission.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Troisième Commission.

187. Le PRESIDENT: J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par la Troisième Commission [A/6096, par. 22]. Ce projet ayant été adopté à l'unanimité en commission, j'estimerai, s'il n'y a pas d'objection, que l'Assemblée générale elle aussi l'adopte à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 13 h 15.